

PV de l'Assemblée générale du 4 mai 2017 de Cèdres Réflexion

Tenue de 19h15 à 20h45, au ch. des Cèdres 7 (la Môme) à Lausanne

Raymond Péclard

Jacques Besson

Présents :

Jean-François

	Habermacher	4.	Daniel Fatzer	7.	René Blanchet
2.	Alain Bürki	5.	Sylvette Delessert	8.	Sylvie Arnaud
Excusé	es:				
1.	Alfred Stettler	8.	Olivier André	15.	Michel Gfeller
2.	Pierre-Gérard Fontolliet	9.	Christine André	16.	Christophe Peter
3.	Luc Recordon	10.	Olivier Calame	17.	Françoise Favez
4.	Jean-Luc Blondel	11.	Véronique Jeanmonod	18.	Jean-Luc Crisinel
5.	Alain Frei	12.	Philippe Poget	19.	Claudine Pont
6.	Geneviève Frei	13.	Etienne Visinand	20.	Laurent Michel
7.	Pierre Gisel	14.	Margrit Limbindo	21.	Claire-Lise Walz

3.

Le PV, avant tout décisionnel, rappelle les grandes lignes des discussions.

1. Ouverture

Le président, Jean-François Habermacher, accueille les présents, ouvre la séance qu'il conduira selon <u>l'ordre du</u> <u>jour</u> daté du 4 avril 2017.

La vice-présidente, Sylvie Arnaud, nomme les personnes excusées.

2. Adoption du PV

Le <u>PV</u> de l'assemblée générale de 2016 est mis en discussion. Il ne soulève pas de question et est adopté à l'unanimité.

3. Rapport d'activités 2016 (présentation – adoption)

Le président donne lecture du <u>rapport annuel 2016</u> et le met en discussion.

- Rappel de la différence entre Pertinence est Cèdres Réflexion.
 - Au départ, le programme de Cèdres Réflexion centré sur les approches scientifique et spirituelle de la réalité. Association également sensible à toute question touchant à un christianisme pertinent.
 - Partenariat pour raisons pratiques d'efficacité et de simplification. Jean-François Habermacher et Pierre Gisel du comité Cèdres sont actifs dans le mouvement Pertinence et dans les conférences Revisiter la Réforme qui ont lieu à l'ECT.
 - O Différence thématique. Cèdres Réflexion : spiritualité et science. Pertinence a pour but de réfléchir à un renouvellement théologique, au sein de l'Eglise et de la société.
 - Cèdres Réflexion est une association et pas Pertinence qui n'a pas de structure juridique et qui est un mouvement.
 - Il subsiste des ambiguïtés, comme il y en avait déjà également entre Cèdres Formation et Cèdres Réflexion
- Regret. Qu'il n'y ait eu qu'une cinquantaine personnes pour la biologie de la religion.
 - o Problème de communication. On doit faire mieux. On ne peut pas se contenter de cela.
 - o Couac. Absence de communication de la part de l'ECT
 - pas de pub dans le Journal Réformés car co-rédacteur en chef du Journal partie prenante dans la conférence (collusion)

Rapport adopté à l'unanimité.

4. Comptes 2016 (présentation – rapport des contrôleurs – adoption)

La trésorière, Sylvie Arnaud, commente les états financiers.

Bilan

- La trésorerie de Cèdres Réflexion est saine. 22'442 CHF de capitaux propres et 5'224 CHF de bénéfice
 - → permet d'envisager à moyen terme de beaux projets.
- En 2015, il y avait 750 CHF comme « autres dettes à court terme ». Il s'agissait des avoirs du mouvement Pertinence. Aujourd'hui, Pertinence bénéficie de son propre compte. (Les 25 CHF sont un versement erroné sur le compte postal).

Compte de résultat

- Davantage de détails figurent pour les états financiers 2016 dans la présentation du compte de résultats et ceci contrairement au principe de permanence qui voudrait que chaque année on présente des états financiers de manière identique. Raisons :
 - o Ignorance de ce principe rappelé par M. Stettler d'une part, et parce que davantage de détails faisait sens, évitant de présenter différents documents à l'AG.
- Les cotisations ont baissé, sans doute en raison du vieillissement des membres, sans qu'il y ait réellement de renouvellement. Des personnes intéressées viennent aux activités, sans vouloir soutenir l'association en tant que telle.
- Une seule activité organisée en 2016, d'où la différence des entrées. En 2015, il y avait eu tout le projet
 « l'Humain en procès » avec une grosse organisation pour 5 soirées distinctes.

Annexe

Celle-ci fournit des indications conformes au CO.

Proposition du comité concernant l'affectation du bénéfice

- Une fois couvert le solde négatif des Réserves facultatives issues de bénéfices ou pertes cumulées (309 CHF) il reste 4915 CHF à disposition de l'AG.
 - Proposition d'attribuer 4'000 CHF au fonds de projets réglementé et 915 CHF à la réserve facultative issue de bénéfices ou pertes cumulées.

Discussion + décision

- La question du recrutement des membres est évoquée.
 - Si vieillissement des membres il y a, alors que nous sommes une jeune association, c'est parce que les personnes qui soutiennent sont pour la plupart celles qui ont fait le Séminaire de culture théologique il y a parfois bien longtemps...
 - o Réfléchir à la façon de recruter de nouveaux membres.
 - o Réfléchir au marketing. Offrir un plus aux membres ? A suivre...

Lecture du rapport des vérificateurs des comptes.

Au nom des vérificateurs – Alfred Stettler et Alain Bürki – , ce dernier donne lecture du rapport de vérification des comptes.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité. Il est donné décharge au comité.

5. Révision des statuts

Jean-François Habermacher présente les raisons qui ont conduit à cette proposition de modifier les statuts. En novembre 2016, l'Administration cantonale des impôts [ACI] a donné « un préavis positif d'octroi d'exonération d'impôt pour « buts cultuels » » (sans « r » !). Cet octroi est conditionné à la modification de 2 points des statuts : une précision concernant la remise de l'actif éventuel de l'association en cas de dissolution ainsi que la mention du bénévolat du Comité de l'association.

La modification des statuts s'imposant, le Comité en a profité pour adjoindre d'autres modifications suggérées en leur temps ou pour toiletter certains articles.

Le président a présenté chacune des <u>modifications</u>, les a mises en discussion puis fait adopter. Toutes ont été adoptées à l'unanimité.

Eléments de discussion

Article 4

- « ... pôle de recherche » était trop académique.
- Le nouveau tiret fait s'amenuiser la distinction entre Pertinence et l'association.
 - Son ajout permet la légitimation d'activités comme celles de 2017 (en lien avec R-500 et les conférences de l'ECT). Ces diverses activités offrent un complément qui correspond à ce que nous faisons par ailleurs.

- o II permet aussi d'autres partenariats qu'avec Pertinence
- Daniel Fatzer est frappé par le cloud, l'internet, la virtualité du monde actuel. Le nuage se densifie toujours plus. C'est un défi à relever aussi. Il est proposé un ajout qui est adopté également :

2^e tiret : « – de penser et relever les défis posés au christianisme par la culture contemporaine, en prêtant attention à :

- promouvoir une pensée théologique et spirituelle, ouverte et pertinente, qui se refuse aux replis identitaires et confessionnels;
- interroger, dans un esprit constructif, les valeurs et modes de fonctionnement de la société dans laquelle nous nous trouvons, <u>notamment les défis posés</u> <u>par les nouvelles technologies</u>;
- intégrer à la réflexion les apports de l'humanisme et de la laïcité. »

Article 35

 Simplification, seule la mention de l'EERV comme l'un des partenaires. N'empêche pas d'autres partenariats et rappelle d'où l'on vient.

Article 36

Ajout demandé par ACI. Une coquille est relevée dans cet ajout et est corrigée. Il faut lire :

« En cas de dissolution, l'actif éventuel restant sera remis à une institution suisse (association, fondation ou autre) et exonérée des impôts en raison de son but d'utilité publique ou de service public. Il peut également être attribué à la Confédération, <u>aux</u> cantons, <u>aux</u> communes et leurs établissements ».

Les statuts révisés se trouvent en ligne.

6. Budget 2017

La trésorière présente le <u>budget</u> établi de la manière la plus réaliste possible. Bénéfice escompté.

 Discussion autour des charges publicitaires peut-être pas assez élevées (500 VHF) si on veut renforcer le marketing. Cependant, le dossier de l'été de Réformés sera consacré au projet de l'Association. Bon relais à moindre frais.

7. Nomination de deux contrôleurs des comptes

- Alfred Stettler a fonctionné pour les comptes 2014, 2015, 2016. Il est d'accord de continuer pour réviser les comptes 2017.
- Alain Bürki a fonctionné pour les comptes 2015 et 2016. Il est également d'accord de continuer pour réviser les comptes 2017.

Ils sont remerciés de leur disponibilité et de leur travail par acclamation.

8. Information et discussion sur les projets de l'Association pour les prochaines années

Une conférence le 25 septembre 2017 en lien avec R-500 + ECT : « N'oubliez pas d'être heureux ! Le protestantisme et le bonheur... »

- 3 intervenants s'exprimeront 15' chacun :
 - Michel Grandjean (prof d'histoire du christianisme à l'Uni de Genève). Les réformateurs étaient-ils heureux?
 - O Philippe Ryvlin (chef du département des neurosciences du CHUV). Sommes-nous tous égaux devant le bonheur ? que nous apportent les neurosciences sur le bonheur ?
 - Martin Leiner (ancien prof de théologie systématique de Neuchâtel, prof. à léna). Le christianisme est-il une religion du bonheur?
- Elément plus interactif préparé et travaillé avec Michel Kocher (mediaspro). Outil interactif <u>GPS</u>. Il s'agira de répondre à des questions permettant un positionnement personnel sur une échelle du bonheur et selon une typologie reflétant diverses conceptions du bonheur.
- Coïncidera avec lancement du programme du bonheur pour 2018
- Relais dans Réformés. Jacques Besson a été interviewé avec bonheur... par la co-rédactrice en chef : Elise Perrier.
- Essayer d'utiliser les réseaux sociaux pour toucher les plus jeunes.

- Réfléchir à comment valoriser l'espace informel juste en fin de conférence (enthousiasme, puis soufflé retombe). Il faut du courage pour poser des questions en plénum. Faire qqch. dans l'espace moins formel.
 - Et encore après... retravailler les choses (workshop ? etc.). Cf. l'exemple de Crêt-Bérard / groupes d'études ?

9. Divers et propositions individuelles

La date de la prochaine AG est fixée au jeudi soir 3 mai 2018...

A l'issue de l'assemblée, un apéritif est servi

Le président remercie chacun de sa participation, invite à la collation et lève la séance.

Yverdon-les Bains, le 10 mai 2017

Le président

Jean-François Habermacher

La vice-présidente

Sylvie Arnaud, secrétaire du jour